

30 floreal an 10
Consulats à vie

La séance consulaire
est du 14 thermidor
an 10 n. 205 du
Bulletin de lois

Le Département de la République française, le trente floreal à midi
en vertu de l'arrêté des Consuls du 20 du même mois et de l'arrêté du
Préfet de la commune du 24 du même mois deux registres ont été ouverts
à la Municipalité de Combier, et les citoyens de lad. Commune invités
à venir y déposer et assigner leurs voix sur la question proposée
Napoléon Bonaparte sera-t-il Consul à vie / Dans lesquels registres
il résulte que 81 citoyens ont voté affirmativement, et aucun ne
vote négativement Lesd. registres clos le 10 Prairial à midi
et adressés au Préfet le même jour.

Boullard
Maire